

224C0394
CH0008175645-FS0184

14 mars 2024

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 451-2-1 du code monétaire et financier)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

TELEVERBIER
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 12 mars 2024, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 11 mars 2024 :
- la société anonyme AFI.ESCA¹ (2 quai Kléber, 67000 Strasbourg) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société TELEVERBIER et ne plus détenir individuellement aucune action de cette société ;
 - la société anonyme AFI.ESCA Holding¹ (4 rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société TELEVERBIER et détenir individuellement 155 380 actions TELEVERBIER représentant autant de droits de vote, soit 11,10% du capital et des droits de vote de cette société².

Ces franchissements de seuils résultent de la cession hors marché de la totalité des actions TELEVERBIER détenues par AFI.ESCA au profit de sa société mère AFI.ESCA Holding.

À cette occasion, le groupe familial Burrus n'a franchi aucun seuil et détient, au 11 mars 2024, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'il contrôle, 381 278 actions TELEVERBIER représentant autant de droits de vote, soit 27,23% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
AFI.ESCA	0	-
AFI.ESCA Holding	155 380	11,10
Christian Burrus	128 498	9,18
Dôm Performance Active ³	69 400	4,96
Caroline Burrus	14 000	1,00
Sophie Burrus	14 000	1,00
Total famille Burrus	381 278	27,23

¹ Contrôlée par M. Christian Burrus.

² Sur la base d'un capital composé de 1 400 000 actions représentant autant de droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Fonds géré par Dôm Finance, elle-même contrôlée indirectement par M. Christian Burrus.

2. Par le même courrier, complété par un courrier reçu le 13 mars, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société AFI.ESCA Holding déclare que :

- le franchissement de seuils par AFI.ESCA Holding résulte de l'acquisition de la totalité des actions détenues par la société AFI.ESCA, sa filiale, aux moyens de fonds propres ;
- elle agit de concert avec M. Christian Burrus, ses deux filles et le fonds Dôm Performance Active ;
- elle a l'intention de poursuivre les achats d'actions sur le marché et hors marché, sans toutefois vouloir prendre le contrôle de la société TELEVERBIER ;
- elle entend poursuivre la stratégie actuelle de la société TELEVERBIER et n'envisage aucune opération listée à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- elle n'est partie à aucun accord ou instruments financiers mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- elle n'a passé aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote de la société TELEVERBIER ;
- elle n'envisage pas de demander la nomination de nouveaux administrateurs. »
